

g) MINISTÈRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

Le ministère de la Diversification de l'Ouest est un nouveau ministère fédéral chargé de promouvoir la diversification de l'économie des quatre provinces de l'Ouest et de faire progresser les intérêts de l'Ouest canadien au chapitre des politiques économiques nationales.

En août 1987, le gouvernement fédéral a mis en place un fonds de diversification de l'Ouest de 1,2 milliard de dollars. Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest gère le Fonds grâce au Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Le Ministère conclut également diverses ententes auxiliaires de développement économique et régional.

L'administration centrale du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest est établie dans l'Ouest. Les lignes directrices de financement sont souples et le processus d'application est simple. Le développement de nouveaux marchés d'exportation est un important élément du Programme. Les sociétés peuvent obtenir de l'aide pour le lancement de nouveaux produits, la recherche de marchés et le développement des capacités de commercialisation. Dans le cadre du Programme de diversification de l'Ouest, l'aide prend la forme de contributions que le Ministère exigera normalement de se faire rembourser.

Le facteur le plus important qui déterminera le financement d'un projet en vertu du Programme de diversification de l'Ouest est l'impact qu'il aura sur la diversification de l'économie de l'Ouest du Canada. Les projets qui bénéficieront des montant d'aide les plus importants touchent les domaines suivants :

- la mise au point et la commercialisation de nouveaux produits
- l'établissement d'usines
- le développement de nouveaux marchés
- l'amélioration de la productivité dans l'ensemble de l'industrie
- les études de faisabilité portant sur le potentiel de marché de nouveaux produits, la viabilité commerciale de nouveaux services ou de services accrus et la nouvelle technologie (pourvu qu'un plan d'entreprise ait été mis au point et que d'importantes études de marché préliminaires aient été effectuées)
- la nouvelle technologie
- le remplacement des importations

Les projets doivent par ailleurs être conformes aux principes du Programme pour ce qui a trait, par exemple, au partage des risques (le Programme vise à compléter le financement